

OGM : ce que propose Marine Le Pen, Front National

Par

Publié le 15/03/2017, modifié le 09/03/2026

Ferme et opposée à la culture et à la commercialisation des plantes transgéniques, Marine Le Pen a également une position claire sur les « nouveaux OGM » : ils répondent à la définition d'un organisme génétiquement modifié. Sans contester la recherche sur les plantes en milieu fermé, la candidate du Front National insiste sur le principe de précaution et souhaite garantir aux paysans le droit de choisir leurs semences.

Inf'OGM - Si vous êtes élue Présidente de la République française, quelle sera votre politique en matière de culture de plantes transgéniques ?

Marine Le Pen (M. L.P.) Nous refuserons la culture de plantes transgéniques en plein champs et toute commercialisation. Nous ne permettrons que des recherches sur ces plantes mais en milieu fermé.

La France importe annuellement environ quatre millions de tonnes de soja OGM pour l'alimentation de son bétail. Que pensez-vous de cette situation ?

M. L.P. L'importation de soja OGM pour l'alimentation de notre bétail n'est pas une très bonne chose puisque ce soja peut contenir de forts résidus de pesticides qui passent dans la chaîne alimentaire. La France doit se donner les moyens de nourrir son bétail avec des aliments produits au maximum en France.

Nous souhaitons renforcer la filière protéine végétale française. Les résultats obtenus ces dernières années à petite échelle sont encourageants, il faut maintenant passer à la vitesse supérieure afin de diminuer au maximum notre dépendance aux importations pour l'alimentation animale. La luzerne, en particulier, est très porteuse, y compris à l'export. Avec 350 000 t de luzerne déshydratée produites chaque année, la France représente 23 % de la production européenne. La demande mondiale hors UE est estimée à près de trois millions de tonnes par la filière.

C'est une culture qui a en plus l'avantage de fixer l'azote et donc de limiter les apports d'intrants pour les céréaliers, tout en demandant peu ou pas de produits phytosanitaires. Les progrès en matière d'équipement et de transformation sont très prometteurs avec, entre autres, la mise au point de machines assurant la transformation en même temps que la récolte. Il est urgent de réévaluer le système d'aide afin d'augmenter la production et de la rendre accessible à tous les

éleveurs français.

Le gouvernement français soutient la recherche sur les modifications génétiques, notamment avec des partenariats publics privés comme Genius. Que pensez-vous de ces contrats et recherches ?

M. L.P. Comme expliqué plus haut, notre préoccupation est double : permettre la recherche en France tout en assurant le respect du principe de précaution. Les modalités des programmes de recherche doivent être négociées entre les différents acteurs. Nous ne souhaitons pas abandonner les recherches sur les OGM, mais tenons à rappeler que ces derniers ne représentent pas pour nous une priorité pour l'agronomie.

Les entreprises développent actuellement des nouveaux OGM. Elles souhaitent que ces OGM ne soient pas soumises à la législation des plantes transgéniques. La société civile, elle, réclame que tout organisme dont l'ADN a été modifié en laboratoire soit considéré comme un OGM. Quelle est votre position sur ce sujet particulièrement sensible ?

M. L.P. Tout organisme dont l'ADN a été modifié en laboratoire est par définition un Organisme Génétiquement Modifié. Il n'est pas question que certaines techniques soient exemptées de la législation sur les plantes transgéniques.

Les brevets sur le vivant sont-ils un outil de soutien à l'innovation agricole ou un frein à l'autonomie paysanne et une menace pour la diversité cultivée ?

M. L.P. La brevetabilité sur le vivant s'élargit de plus en plus et pose un problème éthique considérable ainsi que des problèmes économiques. Le fait que de plus en plus de plantes soient brevetées, non reproductibles, réduit considérablement l'autonomie paysanne. Vous avez parfaitement raison : les manipulations sur le vivant étant par nature coûteuses, les autoriser conduit à un nombre d'espèces cultivées plus faible et donc à une perte de diversité source de nombreux problèmes (développement de maladies, de parasites, etc.)

Les Certificats d'obtention végétale peuvent être considérés comme un moindre mal dans un contexte de commerce international sous influence américaine poussant au brevetage du vivant auquel nous sommes opposés. Cependant, ce système de certification ne doit en aucun cas empêcher les agriculteurs d'accéder librement aux semences paysannes, ni de produire avec des variétés qui ne sont

pas au catalogue de semences officiel. Les agriculteurs doivent rester libres de recourir ou de ne pas recourir à des semences certifiées.

Les semences paysannes ont un avenir en France et en Europe ? Si oui, que proposez-vous pour les encourager ?}

M. L.P. Les semences traditionnelles, appelées paysannes, ont à l'évidence un bel avenir en France. Je ne me prononce pas sur l'Europe, car je ne peux avoir de pouvoir de gouverner que dans mon pays.

Comme expliqué au point 5, nous pensons qu'il est indispensable de garantir aux agriculteurs la liberté du choix de leurs semences, y compris quand celles-ci sont obtenues par leur propre sélection ou ne proviennent pas du catalogue officiel. Cette garantie doit être étendue à tous ceux qui se soucient de la biodiversité, qu'il s'agisse de particuliers, de collectivités ou d'associations comme Kokopelli. Nous souhaitons garantir la liberté d'échanger et de commercialiser ce type de

semences ainsi que les productions qui en sont issues.

Adresse de cet article : <https://infogm.org/ogm-ce-que-propose-marine-le-pen-front-national/>